

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
PROJET ÉOLIEN
sur le territoire de la commune de MONTIERS-SUR-SAULX

Par arrêté préfectoral n° 2026-860 du 13 mai 2026, il est prescrit une enquête publique environnementale du lundi 15 juin 2026 à 17h00 au vendredi 17 juillet 2026 à 18h00 (soit 33 jours consécutifs) sur la demande présentée par la société SAS « parc éolien de Montiers Ouest » en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 machines et 1 poste de livraison, sur le territoire de la commune de MONTIERS-SUR-SAULX.

Le responsable du projet est M. Xavier BIGAY, auprès duquel toute information pourra être sollicitée à l'adresse suivante : xavier.bigay@locogen.com

Le dossier d'enquête incluant notamment le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans et les annexes techniques, et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé sur support papier en mairie de MONTIERS-SUR-SAULX.

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse : www.meuse.gouv.fr – rubrique : actions de l'État–environnement–participation du public–consultations en cours et à venir.

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier, à la préfecture de la Meuse – 40 rue du bourg à BAR-LE-DUC du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre directement ses contributions et propositions, sera ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7352>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-7352@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, et donc visibles par tous.

Ces observations pourront également être adressées par courrier à la mairie de MONTIERS-SUR-SAULX, à l'attention du commissaire enquêteur, avant le vendredi 17 juillet 2026.

Par ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Nancy, M. Serge BROGGINI a été désigné commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête, et M. Claude NICOLAS commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'il tiendra en mairie de MONTIERS-SUR-SAULX aux jours et heures suivants :

- ✓ le lundi 15 juin 2026 de 17h00 à 19h00
- ✓ le mercredi 24 juin 2026 de 10h00 à 12h00
- ✓ le samedi 4 juillet 2026 de 10h00 à 12h00
- ✓ le vendredi 17 juillet 2026 de 16h00 à 18h00 (fin de l'enquête publique)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Préfecture de la Meuse, en mairie de MONTIERS-SUR-SAULX et dans les communes impactées par le périmètre d'affichage :

– pour le département de la Meuse :

BIENCOURT-SUR-ORGE, BRAUVILLIERS, BURE, COUVERTPUS, DAMMARIE-SUR-SAULX, HÉVILLIERS, LIGNY-EN-BARROIS, MORLEY et RIBEAUCOURT ;

– pour le département de la Haute-Marne :

CHEVILLON, EFFINCOURT, OSNE-LE-VAL, PANSEY, PAROY-SUR-SAULX et SAUDRON ;

ainsi qu'à la Préfecture de la Meuse et sur son site internet (www.meuse.gouv.fr). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour statuer est la Préfète de la Meuse.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions à respecter, ou un arrêté préfectoral de refus.